

Rapport de la commission d'urbanisme - préavis 14/2017

Révision du PPA Village – demande de crédit complémentaire

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La commission composée de Madame Pisani Ben Nsir, Présidente, de Madame Isabel Loewer, absente lors de la seconde séance, de Messieurs Jean-Yves Chapuis, Daniel Dupasquier, Lothar Helm et Gabriel Racciatti, absent lors de la première séance, s'est réunie à deux reprises pour étudier le préavis qui nous intéresse. Une première fois le 5 septembre 2017 pour rédiger des questions à la Municipalité, et la seconde fois, le 11 septembre 2017 à la maison de commune en présence de M. Denis Favre, Municipal en charge du dossier, et de ses collègues Mme Claudia Perrin et M. Luigi Mancini. M. François Morier était excusé pour les deux séances pour cause de vacances.

Nous remercions Madame et Monsieur les Municipaux pour le temps consacré à répondre à nos diverses questions, ce qui a permis la rédaction du présent rapport.

M. Favre nous a fait un rappel de la chronologie du PPA jusqu'à ce jour. Le règlement pour la taxe sur les équipements communautaires a été accepté en décembre 2016 par le Département des infrastructures et de la sécurité (DIS) dirigé par Mme Métraux. Le PPA devait ensuite être accepté par le Département de l'environnement et du territoire (DTE) dirigé par Mme de Quattro, mais la situation par rapport aux SDA (surfaces d'assolement) en lien avec la LAT (Loi sur l'aménagement du territoire) a retardé la procédure. Trois zones dans le PPA sont concernées par ce problème de SDA et le DTE a fait plusieurs propositions dont l'une était l'acceptation du PPA en excluant les trois zones pour permettre de poursuivre le processus. Les discussions avec le DTE ont eu lieu en mars 2017 alors que le plan avait été envoyé en novembre 2016. La Municipalité pensait que le Canton allait donc accepter le PPA moyennant la sortie des zones, or ce dernier a écrit directement aux propriétaires concernés pour leur permettre de se positionner par rapport à l'exclusion de tout ou partie de leur parcelle du PPA. S'il n'y pas d'oppositions, le PPA devrait être, en principe, accepté d'ici fin 2017. La Municipalité a pris en compte une somme supplémentaire dans le montant des Fr. 34'400.- TTC non encore dépensés, afin de palier à ces éventuels recours. Nous ne devrions donc pas nous attendre à d'autres modifications en lien avec le PPA qui pourraient déboucher sur un surcoût.

M. Favre nous informe que sur les 30 propriétaires concernés par le PPA Village, les 50% ont signé la convention pour la taxe sur les équipements communautaires. Les autres seront informés à un mois de la mise en vigueur du PPA. Si les propriétaires exclus du PPA veulent aller de l'avant, ils devront revenir sous forme de plan de quartier.

La CUR ne peut qu'encourager la Municipalité à tout mettre en œuvre pour que le PPA puisse enfin entrer en vigueur.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

- vu le préavis municipal No 14/2017 adopté en séance de Municipalité du 21 août 2017 ;
- ouï le rapport de la Commission des Finances ;
- ouï le rapport de la Commission d'Urbanisme ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

- d'accepter le Préavis municipal tel que présenté,
- d'accorder un crédit complémentaire d'études de Fr. 120'000.- pour la réalisation des études complémentaires ;
- d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante, ou au besoin sur les lignes de crédits disponibles ;
- d'autoriser l'amortissement de cette dépense sur une durée maximale de 10 ans.

Romanel, le 11 septembre 2017

Nadia Pisani Ben Nsir, Présidente

Isabel Loewer

Jean-Yves Chapuis

Daniel Dupasquier

Lothar Helm

Gabriel Racciatti

Françoise Morier